

(l'*Indigenous Survival International* et l'*Inuit Tapirisat du Canada*, par exemple) qui défendent, au pays comme à l'étranger, les droits des animaux, la préservation de l'environnement et l'industrie du piégeage. (p. 29)

#### RECOMMANDATION 11

Le Comité recommande que le ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur alloue des fonds à l'Institut de la fourrure du Canada, pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions en matière de communications internationales. (p. 30)

#### RECOMMANDATION 12

Le Comité recommande que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien finance des organismes autochtones de fourrure pour que ceux-ci puissent sensibiliser les trappeurs autochtones aux marchés ainsi qu'à l'importance, pour la survie économique de l'industrie de la fourrure, d'un programme efficace de piégeage sans cruauté et de remplacement des pièges. (p. 33)

#### RECOMMANDATION 13

Le Comité recommande que le ministère de l'Environnement, en consultation avec les provinces, alloue des fonds à des programmes conçus pour former les trappeurs aux nouvelles techniques de piégeage sans cruauté et à leur importance pour le marché. (p. 33)

#### RECOMMANDATION 14

Le Comité recommande que le ministère de l'Environnement, en consultation avec les provinces, accorde la priorité au financement de programmes qui aideront les trappeurs à remplacer leurs pièges actuels par des appareils de piégeage sans cruauté qui répondent aux exigences de la CE. (p. 34)

#### RECOMMANDATION 15

Le Comité recommande qu'un projet pilote autochtone de fabrication de pièges non cruels qui satisfont aux exigences de la CE soit lancé au Canada, selon des principes de rentabilité économique, et qu'il soit cofinancé par l'industrie et le